ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025
Référence : N.M.
N° 327 - 2025

Objet : **INTERDICTION D'ACCES A UNE SCULPTURE – MESURES DE POLICE – DU VENDREDI 13 JUIN AU SAMEDI 14 JUIN 2025**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la consultation du sculpteur Vincent Mauger et de son bureau d'études relative à la jauge d'affluence à respecter pour le sémaphore ;

Considérant l'organisation de la manifestation culturelle de Débord de Loire ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité particulières ;

Arrête

Article 1 : **Du vendredi 13 juin au samedi 14 juin 2025, le sémaphore Vincent Mauger situé sur l'île de la Liberté sera fermé à l'accès du public.**

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché de façon lisible sur le bâtiment.

Article 3 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Couëron, le 04 JUIN 2025

MAIRIE DE COUERON LOIRE-ATLANTIQUE

Carole Grelaud
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 05/06/2025 au 05/08/2025
Transmis en préfecture le : 04/06/2025